

Tableau de garanties

Santalia EUCARE+

Nature des prestations	% RCAM	Plafond des remboursements normaux RCAM	% Assurance complémentaire	Commentaires
Consultation/ visite médecin	85%	35 €	15%	
Consultation/ visite spécialiste	85%	50 €	15%	
Anamnèse 1 ^{ère} visite médecin homéopathe	85%	35 €	15%	
Frais de Transport	80%		20%	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans la limite des plafonds pris en charge et définis par le RCAM
Séjour hospitalisation ⁽¹⁾	85%	-	15%	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soins intensifs > 3 jours consécutifs, soins palliatifs hospitaliers et hospitalisation > 30 jours (avis médecin conseil) remboursement à 100% ■ Chambre particulière limitée à 80 € et à 90 jours maximum sauf psychiatrie 30 jours par année d'adhésion et par bénéficiaire
Intervention chirurgicale ⁽¹⁾	85%	Allant de 535 € (cat. A1) jusqu'à 10 000 € (cat. D)	15%	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remboursement par catégorie d'intervention y inclus les honoraires du chirurgien, de l'anesthésiste et de leurs assistants
Accouchement : séjour et honoraires ⁽¹⁾	100%	-	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chambre particulière prise en charge dans la limite de 80 € par jour et 10 jours maximum
Accouchement : séances kiné pré et postnatales	80%	25 €	20%	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas incluses dans le nombre maximal de 60 séances autorisées
Accouchement : séances kiné collectives	-	15 €	-	
Traitement divers (kiné, psychothérapie, ostéopathie, logopédie, psychomotricité, etc)	80%	-	20%	
Produits pharmaceutiques	85%		15%	<ul style="list-style-type: none"> ■ Y compris préparation homéopathique, spécialité en phytothérapie ou teinture mère dont l'efficacité et l'innocuité sont scientifiquement démontrées
Soins dentaires (soins et traitements préventifs)	80%	750 €	20%	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plafond par année d'adhésion et par bénéficiaire ■ Plafond de 1 500 € pour maladie grave (100%) par année d'adhésion et par bénéficiaire

Nature des prestations	% RCAM	Plafond des remboursements normaux RCAM	% Assurance complémentaire	Commentaires
Prothèses dentaires (couronnes) ⁽¹⁾	80%	250 €	20%	<ul style="list-style-type: none"> Plafond de 500 € pour maladie grave (100%) par année d'adhésion et par bénéficiaire
Prothèse complète supérieure ou inférieure ⁽¹⁾	80%	800 €	20%	<ul style="list-style-type: none"> Plafond de 1 600 € pour maladie grave (100%) par année d'adhésion et par bénéficiaire
Orthodontie ⁽¹⁾	80%	3 300 €	20%	<ul style="list-style-type: none"> À débiter avant l'âge de 18 ans (sauf maladie grave) Le remboursement d'un 2^{ème} traitement est possible sous certaines conditions Plafond de 6 600 € pour maladie grave (100%) par année d'adhésion et par bénéficiaire
Implantologie ⁽¹⁾	80%	550 €	20%	<ul style="list-style-type: none"> 4 implants par mâchoire, soit 8 implants tout au long de sa vie par bénéficiaire Plafond de 1 100 € pour maladie grave (100%) par année d'adhésion et par bénéficiaire
Cure thermale (traitements + contrôle médical)	80%	64 €	20%	<ul style="list-style-type: none"> Maxi : 8 cures sur la durée de vie, par bénéficiaire Séjour non remboursable Plafond de 80 € pour maladie grave (100%) par année d'adhésion et par bénéficiaire
Montures lunettes	85%	120 €	15%	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement pour monture et verres : 2 ans et si < 18 ans : 1 an
Verres lunettes (par verre)	85%	110 €	15%	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 4 dioptries par année d'adhésion et par bénéficiaire
	85%	140 €	15%	<ul style="list-style-type: none"> 4.25 > 6 dioptries par année d'adhésion et par bénéficiaire
	85%	180 €	15%	<ul style="list-style-type: none"> 6.25 > 8 dioptries par année d'adhésion et par bénéficiaire
	85%	300 €	15%	<ul style="list-style-type: none"> > 8 dioptries par année d'adhésion et par bénéficiaire
	85%	350 €	15%	<ul style="list-style-type: none"> Verres multifocaux ou progressifs
Lentilles de contact	85%	500 €	15%	<ul style="list-style-type: none"> Par période de 24 mois, par bénéficiaire
Traitement de myopie au laser	85%		15%	<ul style="list-style-type: none"> Dans la limite des plafonds fixés par le RCAM
Appareil auditif (par appareil)	85%	1 500 €	15%	<ul style="list-style-type: none"> Y compris la réparation / délai de 5 ans par année d'adhésion et par bénéficiaire

(1) Après application des délais de stage

Limite d'âge à l'adhésion : 75 ans (par différence de millésime entre l'année d'adhésion et l'année de naissance).